

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du
Mardi 22 Janvier 2019

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| I – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES..... | 3 |
| II – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES | 3 |
| III – ACCORD DE LA COMMUNE POUR LA SORTIE DE LA COMMUNE DE BOUQUET DE LA COMMUNAUTE D’ALES AGGLOMERATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2020..... | 3 |
| IV – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DES TERRITOIRES RURAUX 2019..... | 4 |
| V – OPERATION COORDONNEE AVEC LE SMEG POUR L’ENFOUISSEMENT DE RESEAU BASSE TENSION DU POSTE DE CAVALAS EN LIEN AVEC L’OPERATION DE MISE EN SECURITE DU CHEMINEMENT PIETON LE LONG DE L’ANCIEN CHEMIN DE SOMMIERES..... | 5 |
| VI – OPERATION COORDONNEE AVEC LE SMEG POUR L’ENFOUISSEMENT DU RESEAU BASSE TENSION TELECOM AU NIVEAU DE CAVALAS EN LIEN AVEC L’OPERATION DE MISE EN SECURITE DU CHEMINEMENT PIETON LE LONG DE L’ANCIEN CHEMIN DE SOMMIERES..... | 5 |
| VII – OPERATION COORDONNEE AVEC LE SMEG POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D’ECLAIRAGE PUBLIC EN LIEN AVEC L’OPERATION DE MISE EN SECURITE DU CHEMINEMENT PIETON LE LONG DE L’ANCIEN CHEMIN DE SOMMIERES | 6 |
| VIII – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D’URBANISME | 7 |
| IX – FIXATION DU COÛT DE REFERENCE CONCERNANT LE PERSONNEL POUR LES TRAVAUX REALISES EN REGIE | 7 |
| X – REVISION DES TARIFS, DROITS ET REDEVANCES POUR LES PRESTATIONS DE SERVICES MUNICIPALES..... | 8 |
| QUESTIONS DIVERSES..... | 9 |

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 22 Janvier 2019 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles – BENKEMOUN David
COULET Suzanne - DATO Élisabeth - FRANCES Henri - JOULLIA Danielle – MALAVELLE William
- MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - NIEL Marie-Christine - PASINETTI
Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge –
ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - SIRVIN Jean – TECCO Bernard - THIBONNIER
Nathalie.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : BERNARD Philippe (Procuration à FRANCES Henri)
- FONTBONNE Céline (Procuration à DATO Elisabeth) – GOGUILLON Nathalie (Procuration à
ROUX Marie-Christine) - HERVAS SONIA (Procuration à BENEZET Jean-Charles) - LASH Christian
(Procuration à MONIER Rudy) - SORTAIS Virginie (Procuration à ROUX Jean-Pierre).

ABSENT EXCUSE : ROUX Philippe

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et cite les procurations qui ont été données par les Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour. Il adresse ses meilleurs vœux à l'assemblée à l'occasion de la nouvelle année.

Monsieur le Maire fait part du décès d'un agent, Catherine MONTEIL. Elle faisait partie du personnel périscolaire qui avait été transféré à Alès Agglomération. Les obsèques devraient se dérouler le Jeudi 24 Janvier à 10H30 au cimetière de Saint Christol lez Alès. Il propose d'observer une minute de silence afin de lui rendre hommage.

XXXXX OBSERVATION D'UNE MINUTE DE SILENCE XXXXX

La séance reprend son cours.

Approbation du compte rendu de la séance du 18 Décembre 2018

Aucune observation n'étant émise, le compte rendu de la séance du 18 Décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

I – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire aborde le travail des Commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil.

✓ **Commission des Affaires Sociales du 04/01/2019 (Annexe – Doc N°1)**

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour de la commission était consacré aux propositions budgétaires pour l'exercice 2019.

II – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire donne quelques informations :

- ✓ Prochaine réunion du Comité Syndical du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès le 31 Janvier 2019 avec un ordre du jour consacré au Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 (ROB 2019).
- ✓ Référé de suspension des contributions communales SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : Monsieur le Maire rappelle qu'une requête a été déposée par 25 communes, en date du 30 Novembre 2018 afin de demander la suspension de la délibération N° 2018-025 du SDIS portant réforme des modalités de calcul des contributions communales aux dépenses de fonctionnement du SDIS.
L'ordonnance du 21 Décembre 2018 a suspendu la délibération. Il convient de considérer que les contributions communales vont être recalculées même si le SDIS du Gard va faire appel de cette décision.
- ✓ Monsieur le Maire annonce que le Bureau et le Conseil Communautaire se réuniront très prochainement.

III – ACCORD DE LA COMMUNE POUR LA SORTIE DE LA COMMUNE DE BOUQUET DE LA COMMUNAUTE D'ALÈS AGGLOMERATION AU 1^{ER} JANVIER 2020

Monsieur le Maire expose que la commune de Bouquet a demandé, en date du 02 Novembre 2018, un changement d'intercommunalité pour rejoindre la Communauté de Communes du Pays d'Uzès. Par délibération C2018_10_24 du Conseil de Communauté du 13 Décembre 2018, la Communauté d'Alès Agglomération a décidé d'accepter le retrait de la commune de Bouquet au 1^{er} Janvier 2020 selon les conditions administratives, financières et patrimoniales exposées dans le projet de délibération joint en annexe (**Cf. Annexe – Doc N°2**).

Le retrait de la commune de Bouquet au 1^{er} Janvier 2020 étant subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'Alès Agglomération, il est précisé qu'à défaut de délibération dans un délai de trois mois, la décision de la commune de Saint Christol Lez Alès sera réputée défavorable.

Monsieur le Maire précise que le retrait de la commune ne génère aucun changement car le Maire de Bouquet n'avait pas de siège de Vice-Président à l'Agglo.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur le retrait de la Commune de Bouquet de la Communauté d'Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

| Suffrages exprimés | | Abstentions ou refus de vote | |
|--------------------|--------|------------------------------|---------------|
| Pour | Contre | Abstention | Refus de vote |
| 28 | 0 | 0 | 0 |

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité, d'accepter le retrait de la commune de Bouquet au 1^{er} janvier 2020 de la Communauté d'Alès Agglomération, dans les conditions prévues par la délibération C2018_10_24 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2018.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DES TERRITOIRES RURAUX 2019

Monsieur le Maire expose que la commune est éligible à la Dotation des Territoires Ruraux 2019 (DETR 2019) et qu'elle peut déposer une demande de subvention pour un seul projet, lequel doit s'inscrire dans les catégories d'opérations prioritaires fixées par la commission d'élus compétente au niveau départemental. Cette commission s'est réunie le 14 décembre 2018 pour fixer la liste des catégories d'opérations prioritaires susceptibles d'être financées au titre de la DETR 2019.

Il est proposé au Conseil de soumettre aux services de l'État le dossier correspondant à la réalisation de trottoirs au niveau de l'Ancien Chemin de Sommières sur le tronçon Valès-Cavalas. Ce dossier entre dans le cadre de la catégorie « Voirie – Sécurisation des voies ».

Monsieur le Maire présente au vidéo projecteur les éléments techniques recueillis pour ce projet lesquels permettent d'établir un coût prévisionnel des travaux à hauteur de 80 678,25 € HT (soit 96 813,90 € TTC). Le montant de la subvention sollicitée auprès de l'État pourrait représenter 40 % du montant HT de l'opération, soit 32 271,30 €.

Le plan de financement de cette opération est constitué de la manière suivante :

| Dépenses | Montant HT | Recettes | Montant |
|--|--------------------|---|--------------------|
| Travaux de réalisation des trottoirs (Réseau pluvial, voirie et signalisation) | 70 155,00 € | Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 (État) – 40 % | 32 271,30 € |
| Honoraires, ingénierie | 10 523,25 € | Commune (Autofinancement) – 60 % | 48 406,95 € |
| TOTAL | 80 678,25 € | | 80 678,25 € |

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

| Suffrages exprimés | | Abstentions ou refus de vote | |
|--------------------|--------|------------------------------|---------------|
| Pour | Contre | Abstention | Refus de vote |
| 28 | 0 | 0 | 0 |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus et DÉCIDE d'inscrire au budget en cours les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet,**
- ✓ **SOLLICITE auprès de l'État l'aide financière maximale pouvant être obtenue en matière de subvention d'investissement.**

V – OPERATION COORDONNEE AVEC LE SMEG POUR L'ENFOUISSEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION DU POSTE DE CAVALAS EN LIEN AVEC L'OPERATION DE MISE EN SECURITE DU CHEMINEMENT PIETON LE LONG DE L'ANCIEN CHEMIN DE SOMMIERES

Dans le cadre de l'opération mentionnée précédemment concernant la voirie de l'Ancien Chemin de Sommières, Monsieur le Maire expose que la commune propose de coordonner celle-ci avec une intervention du SMEG (Syndicat Mixte d'Électrification du Gard) pour faire réaliser par ce dernier la mise en discrétion du réseau basse tension (BT) de Cavalas. Ces travaux permettront notamment de supprimer les obstacles créés par la présence des supports bois et béton.

Ce projet s'élève à 90 792,70 € HT soit 108 951,24 € TTC. Le syndicat réaliserait les travaux aux conditions fixées dans l'État Financier Estimatif (**Cf. Annexe – Doc N°3**).

Pour sa part, la commune s'engage à inscrire sa participation financière qui s'élèvera approximativement à 31 777,45 € (27 237,81 € de participation aux travaux + 4 539,64 € de participation aux frais d'investissement).

Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'études qui s'élèvent approximativement à 1 206,74 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à sa demande.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

| Suffrages exprimés | | Abstentions ou refus de vote | |
|--------------------|--------|------------------------------|---------------|
| Pour | Contre | Abstention | Refus de vote |
| 28 | 0 | 0 | 0 |

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité, d'approuver le projet d'enfouissement du réseau électrique basse tension du poste de Cavalas estimé à 90 792,70 € HT, soit 108 951,24 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'État Financier Estimatif, et de demander son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

VI – OPERATION COORDONNEE AVEC LE SMEG POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU BASSE TENSION TELECOM AU NIVEAU DE CAVALAS EN LIEN AVEC L'OPERATION DE MISE EN SECURITE DU CHEMINEMENT PIETON LE LONG DE L'ANCIEN CHEMIN DE SOMMIERES

En lien avec l'opération exposée précédemment avec le SMEG, Monsieur le Maire explique qu'il s'agit cette fois de procéder à la mise en discrétion du réseau basse tension aérien Télécom existant et de permettre ainsi la suppression des obstacles créés par la présence des supports bois et béton. Le coût estimatif de ce projet s'élève à 17 617,61 € HT soit 21 141,13 € TTC.

En fonction de l'État Financier Estimatif (**Cf. Annexe – Doc N°4**) proposé par le SMEG, la commune s'engage à inscrire sa participation au budget, laquelle s'élèvera approximativement à 22 022,01 € (17 617,61 € de travaux + 880,88 € de participation aux frais d'investissement + 3.523,52 € de TVA) et à prendre en charge les frais d'études qui s'élèvent approximativement à 223,42 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné par la commune.

Outre l'autorisation d'engager la dépense correspondant à la réalisation de ces travaux, le Conseil municipal est également invité à autoriser le Maire à signer la délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil correspondant à cette opération (**Cf. Annexe – Doc N°5**).

Monsieur le Maire indique que pour l'autre projet on est déjà en partenariat avec le SMEG. Il s'agit pour celui-ci de signer aussi la délégation ponctuelle avec le SMEG.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

| Suffrages exprimés | | Abstentions ou refus de vote | |
|--------------------|--------|------------------------------|---------------|
| Pour | Contre | Abstention | Refus de vote |
| 28 | 0 | 0 | 0 |

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité,

- ✓ **D'approuver le projet d'enfouissement du réseau basse tension Télécom du poste de Cavalas estimé à 17 617,61 € HT soit 21 141,13 € TTC, ainsi que l'État Financier Estimatif, et de demander son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.**
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire à viser l'État Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom.**

VII – OPERATION COORDONNEE AVEC LE SMEG POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC EN LIEN AVEC L'OPERATION DE MISE EN SECURITE DU CHEMINEMENT PIETON LE LONG DE L'ANCIEN CHEMIN DE SOMMIERES

Toujours en lien avec les travaux coordonnés à l'opération de voirie sur l'Ancien Chemin de Sommières, Monsieur le Maire fait part de l'intention de la commune de profiter de cette opération pour intégrer une opération de réalisation de travaux d'éclairage public.

Le coût de ce projet qui s'élève à 29 981,14 € HT soit 35 977,37 € TTC, permettrait notamment l'implantation de 9 mâts cylindro-coniques de 5ml équipés de tweet S1 à LED blanc identique aux ensembles placés récemment en amont avec une optimisation de la consommation électrique.

Comme déjà exposé précédemment, le syndicat réaliserait les travaux aux conditions fixées dans l'État Financier Estimatif (**Cf. Annexe – Doc N°6**).

Par rapport à cette opération, la commune devra s'engager à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'État Financier Estimatif, laquelle s'élèvera approximativement à 37 476,43 € (29 981,14 € de participation aux travaux + 1 499,06 € de participation aux frais d'investissement + 5 996,23 € de TVA). En cas de volonté de ne pas réaliser le projet, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'études qui s'élèvent approximativement à 382,85 € TTC.

Outre l'autorisation d'engager la dépense correspondant à la réalisation de ces travaux, le Conseil municipal est également invité à autoriser le Maire à signer la délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public coordonné (**Cf. Annexe – Doc N°7**).

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

| Suffrages exprimés | | Abstentions ou refus de vote | |
|--------------------|--------|------------------------------|---------------|
| Pour | Contre | Abstention | Refus de vote |
| 28 | 0 | 0 | 0 |

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver le projet d'enfouissement du réseau d'éclairage public du poste de Cavalas estimé à 29 981,14 € HT soit 35 977,37 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint,**
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire à viser l'État Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil.**

Bernard TECCO précise que les travaux ne pourront commencer que lorsque l'attribution de la DETR sera notifiée. En effet il s'agit d'une des conditions d'attribution de cette subvention, cela risque donc de demander un peu de temps. Il évoque aussi le problème des fossés pluviaux qui sont privés et pour lesquels il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des propriétaires.

VIII – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire propose au Conseil d'engager une procédure de modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) visant à modifier partiellement la rédaction de son règlement afin de permettre l'installation d'activités agricoles en zone Nt. Ceci est plutôt dans l'air du temps puisque l'État pousse à installer des zones d'activités agricoles en zone N.

Un nouveau règlement de la zone Nt sera rédigé en fonction de cette modification.

Le détail de la procédure de concertation avec le public figure dans le projet de délibération figurant en **Annexe – Doc N°8**.

À l'issue de celle-ci, le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité pour l'approbation de cette modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

| Suffrages exprimés | | Abstentions ou refus de vote | |
|--------------------|--------|------------------------------|---------------|
| Pour | Contre | Abstention | Refus de vote |
| 28 | 0 | 0 | 0 |

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité,

- ✓ **De donner un avis favorable à la mise en modification simplifiée n° 3 du PLU,**
- ✓ **De notifier le dossier aux personnes publiques associées avant sa mise à disposition au public conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme,**
- ✓ **PRECISE qu'un avis exposant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.**

IX – FIXATION DU COÛT DE REFERENCE CONCERNANT LE PERSONNEL POUR LES TRAVAUX REALISES EN REGIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les employés des Services Techniques municipaux sont amenés ponctuellement à réaliser des travaux qui auraient pu être réalisés par une entreprise. Des moyens matériels et humains (outillage ou fournitures acquis ou loués) peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année et ayant un caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte une opération d'ordre comptable permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux, exception faite des frais de personnel.

Il convient de procéder à la fixation du taux moyen horaire des agents intervenants dans le cadre de ces travaux en régie.

Il est proposé au Conseil de fixer le coût horaire moyen pour les agents intervenant sur le pôle technique comme suit :

| SERVICES TECHNIQUES | | |
|---|-----------------|---------------------------------------|
| Grade | Effectif | Cout horaire moyen (base 2018) |
| Adjoint administratif | 1 | 20,46 |
| Adjoint technique | 10 | 19,28 |
| Adjoint technique principal 1ère classe | 5 | 24,14 |
| Adjoint technique principal 2ème classe | 6 | 21,06 |
| Agent de maitrise | 3 | 23,55 |
| Agent de maitrise principal | 2 | 25,80 |
| Attaché | 1 | 25,94 |
| Technicien principal 1ère classe | 1 | 24,63 |
| Coût horaire moyen | | 22,02 |

(NB : pour mémoire 21,86 €uros en 2018)

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

| Suffrages exprimés | | Abstentions ou refus de vote | |
|---------------------------|---------------|-------------------------------------|----------------------|
| Pour | Contre | Abstention | Refus de vote |
| 28 | 0 | 0 | 0 |

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité, la fixation du coût de référence concernant le personnel municipal pour les travaux réalisés en Régie proposé dans e tableau ci-dessus.

X – REVISION DES TARIFS, DROITS ET REDEVANCES POUR LES PRESTATIONS DE SERVICES MUNICIPALES

Monsieur le Maire présente, comme chaque année, la révision des droits, tarifs et redevances pratiquées pour la fourniture des prestations municipales.

Pour l'année 2019 (Cf. **Annexe – Doc N°9**), il est prévu de réviser uniquement les tarifs touchant les locations de salles municipales de la Maison Pour Tous ainsi que les tarifs de la régie de recettes du cimetière municipal. Les tarifs de la régie de recettes du bar de la Maison Pour Tous ne sont modifiés que très partiellement afin de prendre en compte l'évolution du coût d'achat de certains produits proposés au public (2 ou 3 boissons).

Le Conseil municipal sera amené à voter l'évolution des tarifs proposée.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

| Suffrages exprimés | | Abstentions ou refus de vote | |
|---------------------------|---------------|-------------------------------------|----------------------|
| Pour | Contre | Abstention | Refus de vote |
| 23 | 1 | 4 | 0 |

Le Conseil Municipal, APPROUVE par 23 voix "Pour", 1 voix "Contre", 4 "Abstentions" et zéro "Refus de vote" la révision des tarifs, droits et redevances pour les prestations de service municipales.

QUESTIONS DIVERSES

1. Collectif SARP (Stop-Antenne-Relais-Pensions)

Monsieur le Maire fait part de l'engagement qu'il a pris auprès du collectif SARP suite à un courrier qui lui a été adressé le 10 Janvier 2019.

**XXXXX 21H30 – SUSPENSION DE SEANCE XXXXX
XXXXX INTERVENTION DU COLLECTIF SARP XXXXX**

XXXXX 22H25 REPRISE DE SEANCE XXXXX

2. Réunion Publique au sujet de l'implantation de l'antenne-relais aux Pensions

Monsieur le Maire annonce qu'une réunion publique consacrée au projet d'installation d'une antenne-relais sur le secteur des Pensions se tiendra le jeudi 7 Mars 2019, à 18H30 à la Maison Pour Tous.

3. Maison FAGNONI

David BENKEMOUN exprime son mécontentement par rapport aux travaux effectués et notamment la coupe des arbres avec les souches qui sont restées sur place ainsi que l'état du terrain à la vue de tout le monde.

4. Grand Débat National

Monsieur le Maire dit ne disposer que peu d'éléments à ce sujet depuis le 18 Décembre 2018.

- ✓ Le Grand Débat doit se dérouler du 15/01/2019 au 15/03/2019.
- ✓ Une rencontre du Président de la République avec les 600 Maires d'Occitanie a eu lieu à Souillac dans le Lot, le 18 Janvier, au cours de laquelle les Maires ont fait remonter les préoccupations des citoyens.
- ✓ Un site "Grand Débat" est ouvert depuis le 21 Janvier. Celui-ci permet à chaque citoyen de s'exprimer en ligne.
- ✓ Il existe la possibilité pour chaque commune d'organiser des débats sans que les élus s'impliquent trop car c'est au gouvernement à prendre les choses en main.
- ✓ Un Sous-Préfet est désigné comme délégué dans chaque département. Pour le Gard, il s'agit de la Sous-Préfète du Vigan qui devra veiller à ce que tout se déroule correctement. Il existe aussi la possibilité de faire appel à un animateur pour permettre de respecter la neutralité.
- ✓ Quatre thèmes seront abordés et comportent 36 questions posées par le Président. En ce qui concerne Saint Christol, 2 réunions pourraient regrouper à chaque fois 2 thèmes. Un cahier de doléances a été mis à la disposition du public bien avant le lancement du Grand Débat.

Danielle JOULLIA dit avoir contacté la Sous-Préfète du Vigan pour demander un animateur et dit travailler sur le sujet sur l'organisation des réunions sur la commune. Elle évoque le questionnaire numérique qui est très simple à aborder puisqu'il propose plusieurs réponses possibles. Aucune date n'est fixée pour le déroulement des réunions sur Saint Christol, cela se fera en fonction des disponibilités de l'animateur.

Monsieur le Maire indique que la plupart des Maires ont proposé de mettre des salles à disposition mais selon lui il est dommage de ne pas aller plus loin et de ne pas profiter de l'occasion pour prendre le relais sur certaines questions.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'était pas invité privilégié puisque tous les Maires qui le souhaitent pouvaient se rendre à Souillac. Il dit reconnaître les performances physiques d'Emmanuel MACRON qui a répondu à une trentaine de questions de la part d'interlocuteurs fléchés, ceci pendant 6H30. Il ajoute que Philippe RIBOT, le Maire de Saint Privat des Vieux a posé des questions en tant que membre du bureau de l'Association des Maires de France (AMF). Le Président a répondu aux questions des Maires, l'intérêt étant d'avoir une idée de la volonté des citoyens. En revanche il est regrettable que certains aient évoqué des questions trop locales.

Monsieur le Maire fait part des questions sur les principaux sujets de préoccupation des citoyens qui sont relatives aux thèmes suivants :

- La rupture numérique,
- La mobilité,
- Le décalage entre les citoyens et les décisions qui sont prises (Métropolisation, regroupement de communes...).

On peut noter à Souillac la présence majoritaire des Maires ruraux d'Occitanie, excepté celui de Toulouse, lequel n'a pas posé de question. Il s'agissait de la 3^{ème} étape d'une série de 13, ce qui semble manquer d'intérêts et un peu répétitif.

Il ajoute en aparté que Souillac est très éloigné de tout.

5. Construction du magasin LIDL

David BENKEMOUN donne quelques informations par rapport à la construction du nouveau magasin LIDL, Route de Montèze.

- ✓ La Commission de Sécurité doit se prononcer le 25 Février pour une ouverture prévue le 27 Février prochain.
- ✓ On peut se féliciter de la sauvegarde de l'emploi sur Saint Christol avec quelques embauches supplémentaires.
- ✓ Il est à noter que LIDL a essayé de rester en centre-ville, malheureusement cela s'est avéré impossible en raison du refus des propriétaires voisins.
- ✓ Les terrains hors périmètre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui définit des zones commerciales ont intéressé LIDL et le choix s'est porté sur l'emplacement actuel. La commune a essayé d'accompagner du mieux possible ce projet.
- ✓ La construction de logements est prévue sur l'emplacement de l'ancien LIDL du centre-ville

6. Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique ne pas connaître la date du prochain Conseil Municipal qui devrait avoir lieu fin février/début mars.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H45
